

Commission *Urbanisme* - rapporteuse : Dominique PLACE

Aménagement d'un jardin impasse Truillot (*voeu de juin 2004*)

Mme Placé, responsable de la commission, précise qu'une réserve pour espace vert a été inscrite au P.O.S. (plan d'Occupation des Sols) et au futur P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) dans cette impasse. Le site est actuellement partiellement occupé avec, au niveau du boulevard Voltaire, un garage Mercedes ; au niveau du boulevard Richard Lenoir, le centre d'accueil d'urgence Yves Garel, et au centre de cet espace, un terrain en friche avec un bâtiment.

Cet espace central est destiné à accueillir un programme de logements et une crèche, ainsi qu'un espace vert de 1500 m².

Mme Placé souligne que cet espace ne peut être aménagé temporairement en jardin que sous

la forme d'un *Jardin Partagé*. Ce terme désigne des espaces, souvent en friche, qui sont gérés

par une association. En signant une convention d'occupation de cet espace, l'association gestionnaire s'engage à entretenir, ouvrir le jardin deux après midi par semaine et organiser une fois par an une animation ouverte à tous en échange de la mise en état du site.

Après l'organisation d'un Café quartier sur ce sujet le 12 février, une réunion sera organisée le 7 avril 2005.

Une habitante, dans le public, demande de quelle façon on accède au site.

Mme Placé précise que cette parcelle, gérée par la SIEMP, est accessible malgré les palissades de l'impasse Truillot, et le sera bientôt par la rue Moufle.

Mme Hoffman-Rispal propose que le jardin, une fois créé, soit ouvert plus de deux fois par semaine.

Mme Placé précise qu'un projet de jardin de 1500 m² nécessite une ouverture importante. Une habitante demande à quoi servira le jardin, en dehors des heures d'ouvertures au public.

Mme Placé souligne qu'un *Jardin Partagé* comme le Jardin Nomade, rue Trousseau, accueille les membres de l'association gestionnaire pendant ces heures.

M. Buguet préconise de trouver un équilibre entre une vocation de pelouse publique et de potager pour ce jardin.

Une habitante intervient en disant que les *Jardins Partagés* montrent que la Ville de Paris se défait sur une association pour l'embellissement de Paris. Ce projet ne risque-t-il pas d'empêcher la création d'emplois pour l'entretien de ce jardin, et n'y a-t-il pas un risque de privatisation de cet espace ?

M. Barrault précise qu'un *Jardin Partagé* est ouvert à tout le monde à ses heures d'ouverture au même titre que les parcs et jardins de la Ville de Paris.

Mme Placé rajoute que les *Jardins Partagés* sont des espaces aménagés temporairement sur des friches qui sont destinées à être construites. Le jardin Truillot sera au contraire pérennisé

et monté en Jardin Partagé en concertation avec les services de la Ville et les habitants.

Une habitante, Mme Cohen, Membre du Bureau du Conseil de Quartier Bastille/Popincourt, demande la date de construction du programme impasse Truillot.

Mme Placé répond qu'une étude en cours parlerait de 2008-2009. Autour, le garage Mercedes

a un bail jusqu'en 2009, et le centre du Samu Social tend à être pérennisé. Cet élément pose la

question de l'existence de ce jardin à proximité de ce centre.

Mme Placé invite tout le monde à participer à la commission Solidarités/Exclusion, animée

par Mme Jamay et M. Billiottet, concernant ces questions.

Un habitant propose d'aménager plutôt les espaces verts du boulevard Richard Lenoir, en *Jardin(s) Partagé(s)*, plus centraux et plus ouverts.

Mme Placé répond que le Jardin Truillot est un autre projet et qu'il répond à une demande d'espace vert dans l'arrondissement.

Une habitante propose la construction d'un local associatif sur le jardin, pour accueillir leurs activités.

Mme Placé précise qu'une maison des associations va ouvrir au printemps 2006, à l'angle des

rues du général Guilhem et Renault. Le Jardin Truillot n'accueillera donc pas de locaux associatifs mais une sorte de cabane pour ranger le matériel.